

## Peut-on avoir confiance dans les ostéopathes malgré les "doutes" de la médecine officielle ?



Selon un sondage de l'IFOP commandé par l'association Ostéopathes de France, publié en exclusivité par Atlantico, 91% des Français ont une bonne image de cette profession. Pourtant et s'ils sont de plus en plus nombreux à s'installer, le statut d'ostéopathe fait toujours débat. Voici comment bien choisir le vôtre si votre dos vous fait souffrir.

Avec Bernard Morand

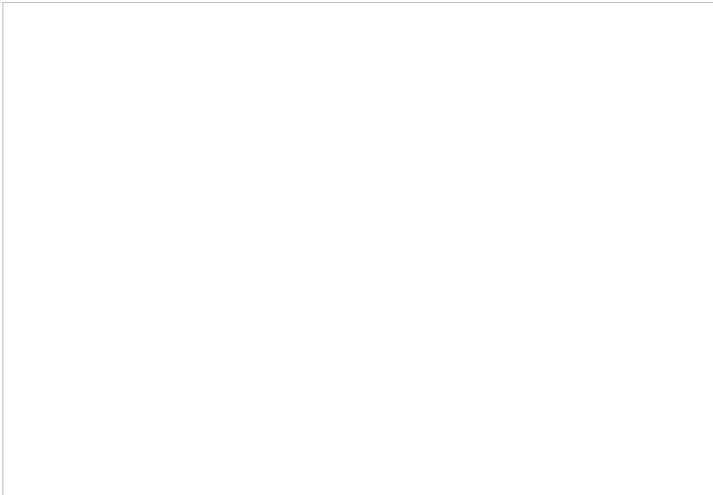
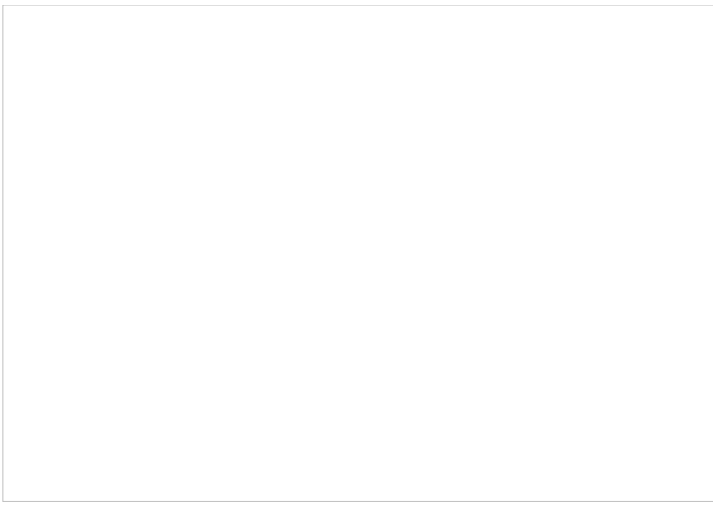
Avec Dominique  
Blanc

**Atlantico : Selon le sondage Ifop, plus d'un tiers des consultations d'ostéopathes font suite au conseil d'une personne de l'entourage et 74% des Français n'ayant jamais consulté un ostéopathe sont prêts à le faire. Sommes-nous suffisamment informés sur cette profession ?**

**Bernard Morand : C'est compliqué de s'y retrouver, car il existe en France actuellement trois sortes d'ostéopathes:**

- **Les premiers sont des médecins**, qui ont suivi une formation de médecine, puis qui ont suivi une formation à l'ostéopathie (on en compte 1500 actuellement en France).
- **Les seconds sont des professionnels de santé** (kinésithérapeute, podologue, sage-femme), reconnus comme tels par l'Etat, qui ont suivi une formation spécifique à leur métier et, à côté, une formation à l'ostéopathie (la France compte par exemple 9000 kinés-ostéopathes).
- Enfin, **les troisièmes ne sont pas reconnus comme professionnels de santé par l'Etat** car ils n'ont suivi qu'une seule formation à l'ostéopathie, via une école de cinq ans. Ce sont de loin les plus nombreux (la France en compte actuellement 15 000).

*(Cliquez sur l'image pour l'agrandir)*



**A quels critères devrions-nous être attentifs dans le choix d'un ostéopathe, lorsque nous estimons avoir besoin des soins qu'il propose ?**

**Dominique Blanc** : Comme c'est une profession qui est jeune, il faut plutôt se fier au bouche-à-oreille.

**Bernard Morand** : En vérifiant que l'ostéopathe a suivi à la fois une formation à l'ostéopathie mais aussi une formation médicale.

**Toujours selon le même sondage Ifop, 67% des Français déclarent connaître le type de soins prodigués par un ostéopathe, 90% ont jugé ces soins efficaces et 91% ont une bonne image de cette profession. Pourtant, de nombreux ostéopathes ne peuvent exercer leur métier dans un certain nombre de structures telles que les maisons de santé, les hôpitaux, les maisons de retraites ou encore les fédérations sportives. Comment s'explique cet état de fait ?**

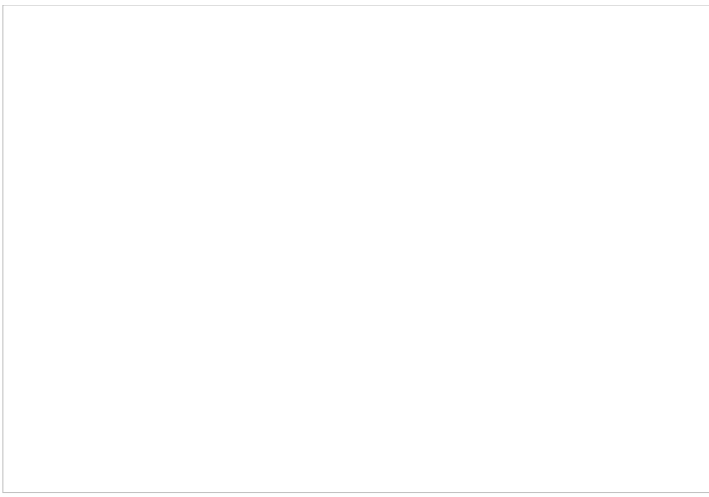
**Dominique Blanc** : **Le principal problème est que l'ostéopathie est une discipline qui est jeune** : elle a été légalisée en 2002, puis règlementée par décret une première fois en 2007 et une seconde fois en 2014. Le décret de 2014 a défini un nouveau métier, avec une formation en cinq ans et des critères d'agrément nettement majorés par rapport au premier texte de 2007.

Malgré tout, même si les mentalités sont peu à peu en train d'évoluer, **cette discipline souffre du corporatisme de certains médecins et professionnels de santé qui rechignent à intégrer une nouvelle discipline** aux sein des maisons de santé, des hôpitaux, maisons de retraites ou encore des fédérations sportives.

**Bernard Morand** : **Le principal problème est que les ostéopathes qui n'ont pas suivi de formation médicale ne sont pas reconnus par l'Etat comme des professionnels de santé.** C'est d'ailleurs pour cela que leurs consultations ne sont pas remboursées par la Sécurité sociale. A partir de là, et même si leur formation s'est rallongée, il n'existe aucun contrôle de leur pratique et de leur savoir-faire, hormis les avis des patients. Ils n'ont pas d'Ordre en charge de cette fonction, comme l'ont les pharmaciens, les médecins ou les kinés, ce qui est quand même ennuyeux.

Aux Etats-Unis par exemple, constatant le succès de la discipline, les autorités sanitaires ont mis en place un rapprochement entre les études d'ostéopathie et les formations médicales classiques, pour sécuriser la profession.

*(Cliquez sur l'image pour l'agrandir)*



**Quels organismes encadrent et réglementent cette profession, en particulier pour les ostéopathes qui ne sont pas médecins et n'ont aucune autre formation ?**

**Dominique Blanc** : Le ministère de la Santé et les Agences Régionales de Santé.

**Bernard Morand** : Si le ministère de la Santé et les Agences Régionales de Santé contrôlent et valident la formation, il n'existe aucun contrôle de leur pratique une fois qu'ils sont installés.

